



## Feuille d'information sur l'industrie des assurances de personnes

### Préparation en cas de pandémie

L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) prend les moyens nécessaires pour être en mesure de continuer de fournir aux sociétés membres les services essentiels advenant une pandémie. En outre, elle met en œuvre un certain nombre de mécanismes lui permettant de tenir le public au courant des décisions et des mesures prises par l'industrie relativement à une pandémie, et susceptibles d'avoir des répercussions sur les titulaires de polices.

Rappelons qu'en 2003 l'épidémie de SRAS a attiré l'attention des gouvernements et des autorités de réglementation sur l'impact possible d'une pandémie sur la population canadienne ainsi que sur l'économie. En mars 2006, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a recommandé à l'ACCAP que l'industrie prenne acte du risque d'une pandémie de grippe et que les institutions financières se penchent sur les répercussions qu'aurait un tel événement sur leurs activités. À cet égard, le BSIF a contacté les sociétés membres de l'ACCAP en vue d'un examen de leurs plans d'affaires en cas de pandémie.

Depuis, l'ACCAP travaille à la mise en place des mécanismes appropriés pour répondre aux besoins des sociétés membres et du grand public.

#### Aider les sociétés membres

L'ACCAP a créé le Réseau Préparation à une pandémie, constitué de cadres supérieurs de ses sociétés membres et représentatif de l'ensemble des membres. Le Réseau se réunit régulièrement pour discuter des faits nouveaux et des initiatives ayant trait à une éventuelle pandémie et faciliter le partage de renseignements entre les sociétés et les gouvernements sur leurs activités de planification en cas de pandémie. Afin de s'acquitter de son rôle consistant à coordonner la diffusion de l'information importante sur la question, l'ACCAP a aussi mis sur pied un réseau de ressources stratégiques composé

d'organismes de santé des gouvernements fédéral et provinciaux et d'autres contacts stratégiques. Par exemple, Gestion des situations d'urgence Ontario et le Programme de fiabilité des infrastructures essentielles ont reconnu l'industrie des assurances de personnes comme étant une composante essentielle du secteur financier. Dans le cadre de ce programme, du temps est réservé à l'industrie au cours des séances d'information quotidiennes du gouvernement ontarien à l'intention des parties intéressées advenant une aggravation de la pandémie actuelle. L'ACCAP a également élaboré une liste de contacts clés dans chacune de ses sociétés membres, à savoir les directeurs médicaux, les responsables des communications, les conseillers juridiques et les responsables de la continuité des activités.

#### Aider le public

L'ACCAP a créé sur son site Web un lien dédié à l'information sur la question, accessible au public (<http://www.clhia.ca/fr/f3t.htm>). Pour le moment, le site fournit des liens vers des renseignements sur le virus H1N1 qui pourraient être utiles aux titulaires de polices et au grand public, notamment vers l'Organisation mondiale de la santé et des organismes de santé publique fédéraux et provinciaux. Dans l'éventualité d'une aggravation de la pandémie actuelle, des liens vers les sites Web des sociétés membres seraient ajoutés, grâce auxquels les particuliers verraient notamment comment présenter une demande de règlement liée à la pandémie.

Pour obtenir de plus amples renseignements, contacter :

Association canadienne des compagnies d'assurances  
de personnes inc.  
1, rue Queen Est, bureau 1700  
Toronto (Ontario) M5C 2X9  
416-777-2221 | [www.accap.ca](http://www.accap.ca)